



Maison du Petit Enfant Le Cerf Volant

3, rue Mathurin Méheut – Saint-Brieuc

Projet d'établissement

Sommaire

Introduction	3
Le projet social	3
1. L'état des lieux et l'étude des besoins	3
1.1 – Le cadre politique	3
1.2 – L'environnement géographique et économique	4
1.3 - L'environnement social	4
1.4 – La définition des besoins petite enfance	6
2. Les orientations, les axes de travail et les moyens à mettre en œuvre	6
2.1 – Les orientations	6
2.2 – Les axes de travail	6
2.3 – Les objectifs opérationnels et les moyens à mettre en œuvre	6
2.4 – Le partenariat	7
Le projet éducatif	8
1. L'accueil	8
2. Le soin	9
3. Le développement	10
4. L'éveil	11
5. Le bien-être	12
Application du projet d'établissement	12

Maison du Petit Enfant Le Cerf Volant

3, rue Mathurin Méheut – Saint-Brieuc

- Le projet d'établissement -

Les établissements et les services d'accueil des enfants de moins de 6 ans doivent élaborer un projet d'établissement ou de service qui comprend notamment un projet éducatif et un projet social (article R.2324-29 du code de la santé publique).

- Le projet social -

Le projet social, composante du projet d'établissement situe, dans une approche évolutive, la structure petite enfance dans son cadre politique, géographique, économique et social. Il prend en compte les problématiques particulières de son environnement. Il permet ainsi de définir les besoins.

A partir de ce diagnostic, le projet social va se décliner en orientations, en axes de travail, en objectifs et en moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

1. L'état des lieux et l'étude des besoins

1.1 - Le cadre politique

L'action municipale en direction de la petite enfance est une priorité depuis 1965 avec la création de la crèche familiale. En 1989, une première structure collective petite enfance a été ouverte en centre ville, et une seconde à la Ville Helligo.

En 2002, un plan de développement petite enfance a été mis en place et s'est concrétisé, notamment par la construction de deux nouvelles structures petite enfance en 2007 :

- sur le quartier sud, la maison du petit enfant le Chat perché ;
- et sur le quartier ouest, la maison du petit enfant la Marelle.

Ce plan s'est poursuivi avec la déconstruction-construction de la maison du petit enfant Le Cerf volant, au nord est de la Ville, dans le cadre du projet de rénovation urbaine orienté vers le développement durable. La nouvelle structure a ouvert en janvier 2014.

Chaque grand quartier de la Ville est équipé d'une maison du petit enfant. La Ville dispose également d'une crèche familiale, implantée en centre ville, avec des possibilités d'accueil sur l'ensemble des quartiers.

Des dispositifs d'accompagnement à la fonction parentale ont également été mis en place.

La Ville répond ainsi aux besoins des familles en proposant une offre de proximité et de qualité sur l'ensemble du territoire briochin. Avec plus de 20 places en établissements d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de trois ans, elle se situe au-dessus de la moyenne nationale qui est de l'ordre de 15 places (rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes Bretagne, 2012).

Cette action municipale s'inscrit pleinement dans le cadre d'une politique globale, cohérente et performante en direction des enfants et des jeunes afin de favoriser leur épanouissement. La Ville est devenue "Ville Amie des Enfants", titre décerné par l'UNICEF et l'association des Maires de France, en 2009.

La Ville dispose du schéma intercommunal d'orientations petite enfance qui a été mis en place pour la période 2015-2020. C'est un outil de référence pour la Ville qui comprend :

- l'analyse quantitative des besoins et de l'offre d'accueil
- l'analyse qualitative des besoins et le niveau de satisfaction des familles
- les atouts, forces et faiblesses du territoire
- les enjeux identifiés et les actions préconisées sur la période 2015-2020

1.2 - L'environnement géographique et économique

Saint-Brieuc est la ville centre des Côtes d'Armor, sa superficie est de 21,9 km² (INSEE 2009). Elle se situe sur l'axe Brest/Rennes.

Construite autour de trois vallées creusées par le Gouët, le Douvenant et le Gouédic qui marquent fortement son identité, elle est ouverte sur une baie remarquable, au 5^{ème} rang mondial pour l'amplitude de ses marées.

Ville administrative, universitaire, elle est aussi un pôle économique, dynamique du nord de Bretagne. De nombreuses entreprises ont choisi de se développer dans l'agglomération briochine et contribue à la vitalité économique du 4^{ème} bassin d'emploi de Bretagne. L'arrivée de la ligne ferroviaire à grande vitesse est un atout supplémentaire pour la Ville.

La maison du petit enfant le Cerf volant se situe dans le grand quartier Est de la Ville qui compte quatre sous-quartiers : Cesson, Ginglin, Plateau et Europe, en bordure de la route nationale 12. Le Plateau, l'Europe et Balzac qui fait partie de Ginglin sont classés « quartier prioritaire Politique de la Ville ». Ce quartier a déjà bénéficié d'un ambitieux projet de rénovation urbaine, concrétisé avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et la mobilisation de nombreux partenaires et qui doit se poursuivre.

Cette structure est ouverte sur le centre social et au cœur d'un quartier rénové, sur le mail de l'Europe qui relie la place Alsdorf à la place de la Cité.

L'activité économique sur le territoire du quartier prioritaire est peu développée. 81 établissements y exercent une activité, contre 3 286 sur l'ensemble de la Ville (INSEE, 2017).

1.3 - L'environnement social

- La population

La Ville de Saint-Brieuc est la première ville des Côtes d'Armor par rapport à sa population qui compte 45 207 habitants (population municipale 2014, INSEE) au sein d'une agglomération de 151 246 habitants (INSEE, 2017).

Le secteur Est compte 8 461 habitants (INSEE, RP 2014, géographie au 1/01/2016).

Le nombre de naissances d'enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune est de 460 en 2017 (source état civil Saint-Brieuc). La répartition par quartier n'est pas connue.

Les enfants de 0 à 2 ans étaient au nombre de 1 516, pour une population briochine de 45 207, soit 3,4 % en 2014 (INSEE, 2014). Sur le secteur Est, ils sont 357 soit 4,6 % par rapport à la population du secteur (INSEE, 2014).

La population des moins de 25 ans est de 2 928 personnes, soit 34,6 % de la population du secteur Est (INSEE, 2014), alors que la Ville en compte 31,1 % par rapport à sa population.

Le nombre de familles monoparentales est de 467 (INSEE, 2014) alors qu'il est de 1 862 sur l'ensemble de la Ville.

La population étrangère⁽¹⁾ représente 8,5 % des habitants du secteur Est, Saint-Brieuc 5,7 % de sa population (INSEE, 2014). Entre 2006 et 2014, la population étrangère a augmenté de 44,6 % sur ce secteur.

- L'habitat et l'aménagement de l'espace public

Une partie du territoire du secteur Est a été retenu par l'ANRU, dans le cadre du projet de rénovation urbaine lancé en 2007.

Les enjeux ont été les suivants :

- améliorer le cadre de vie
- transformer les immeubles en résidence et renouveler l'habitat vieillissant
- faciliter les circulations piétonnes
- relier les quartiers entre eux et avec le centre ville

En 2013, ce projet s'est traduit par de nombreuses transformations avec un habitat réhabilité ou reconstruit en grande partie, la revalorisation de l'espace public, la construction d'un accueil de loisirs et de la maison du petit enfant le Cerf volant, par exemple, qui viennent compléter les services déjà existants sur le quartier comme le centre social ou les commerces de proximité.

Les habitants ayant leur résidence principale en location HLM sont 2 926 soit 35,7 % des résidents du secteur (INSEE, 2014). 1 289 locataires habitent sur le quartier de l'Europe.

- L'emploi

La population active briochine des 15/64 ans représente 19 063 personnes soit 68,3 % de la population des 15/64 ans. (INSEE 2014). Sur le secteur Est, la population active des 15/64 ans compte 3 151 personnes, soit 61 % de la population active du secteur.

La part des demandeurs d'emploi, par rapport à la population active des 15/64 ans est de 18,8 % sur la Ville et de 25,5 % sur le quartier Est avec des disparités significatives par sous-quartier, le Plateau 31,60 % et Cesson 12,7 %.

⁽¹⁾ Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française.

- Les revenus des ménages

Le revenu fiscal par unité de consommation médian¹ est de 1 241 € par mois, sur le secteur alors qu'il est de 1 544 € sur l'ensemble de la commune (INSEE, 2014), de 1 941 € sur Cesson et 783 € sur le Plateau.

Le nombre des bénéficiaires du revenu de solidarité active socle (RSA) est de 516 soit 27,2 % par rapport à l'ensemble des bénéficiaires de la commune (CNAF, 2014). Les données sociales montrent qu'il existe une grande disparité entre les 4 sous-quartiers. Ainsi, par exemple, Cesson compte 33 personnes bénéficiaires du RSA socle et l'Europe 205.

1.4 - La définition des besoins petite enfance

Les quelques données sociales de ce territoire attestent des difficultés sociales que rencontrent certaines familles, principalement sur les trois sous-quartiers Plateau, Ginglin et Europe.

Les bilans d'activité de la structure petite enfance montrent que certaines familles, dans leur fonction parentale, ont un besoin d'écoute et d'accompagnement important. Ce constat a été pleinement pris en compte dans les axes de travail retenus.

Il est intéressant de constater que la demande d'accueil émane, d'une part, des familles domiciliées sur le quartier avec une demande forte d'accueil occasionnel, et d'autre part, de celles issues d'autres quartiers pour son implantation à proximité de la nationale 12 sur un axe domicile / travail. En effet, la mobilité des actifs briochins ayant au moins un enfant est importante.

Ce double intérêt familial permet une mixité sociale dans la structure petite enfance.

2. Les orientations, les axes de travail et les moyens à mettre en œuvre

2.1 - Les orientations

La Municipalité a souhaité, à travers les différents projets petite enfance, proposer aux familles un accueil et des services petite enfance de qualité, répondant à leurs besoins et à leurs attentes

2.2 - Les axes de travail

Les deux axes de travail retenus ont été de favoriser l'accès et le choix de différents modes d'accueil et de services, et d'adapter les services en fonction des évolutions sociales pour mieux répondre aux besoins diversifiés des familles.

2.3 - Les objectifs opérationnels et les moyens à mettre en œuvre

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- La création d'espaces petite enfance fonctionnels et accessibles
- Le regroupement, au sein de cette nouvelle structure d'accueil, des services petite enfance, afin d'en faciliter l'accès aux familles et le travail en réseau
- Le développement de l'offre d'accueil collectif

¹ Le revenu fiscal par unité de consommation est une mesure des revenus déclarés au fisc (avant abattement) qui tient compte de la taille et de la composition des ménages. La médiane est la valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égales. La moitié de la population gagne plus de ce seuil et l'autre moitié moins.

Les moyens ont porté sur :

L'organisation de l'espace comme un lieu d'accueil petite enfance accessible à tous et fonctionnel pour les familles et le personnel avec notamment :

- La création d'un espace partagé permettant d'accueillir, chaque semaine, en période scolaire
- les permanences des services de la PMI, assurées par un médecin et une puéricultrice
 - l'espace jeux du RPAM intercommunal de la Baie, proposé aux assistants maternels indépendants, accompagnés des enfants accueillis
 - un atelier parents/enfants où est proposée aux parents accompagnés de leur enfant une activité permettant des échanges avec les autres parents et des professionnels de la petite enfance
 - un lieu d'accueil enfants - parents où les accueillants reçoivent les parents et les enfants. C'est le plaisir de se rencontrer, d'être ensemble dans des échanges, en toute liberté et confidentialité. Ce dernier a ouvert en septembre 2018.

L'évolution de la structure en multi accueil avec la création de 5 places supplémentaires en accueil continu et l'ouverture de l'accueil occasionnel une journée supplémentaire avec repas.

2.4. Le partenariat

Depuis de nombreuses années, les services de la PMI accompagnent les structures petite enfance de la Ville. Ce partenariat est très actif sur ce quartier qui présentent des fragilités sociales.

La Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor est également un partenaire de longue date qui apporte son expertise technique sur les projets et sur le fonctionnement des structures. La CAF est, bien sûr, un partenaire financier incontournable qui contribue au financement de l'investissement et du fonctionnement de la maison du petit enfant le Cerf volant.

La Mutuelle sociale agricole soutient financièrement les structures petite enfance pour les familles en dépendant.

Le Département finance également les structures petite enfance pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

Dans le projet de déconstruction- reconstruction de la maison du petit enfant le Cerf volant, retenu par l'ANRU, la Ville a été soutenue financièrement par deux autres partenaires, l'État et la Région.

A coté du partenariat institutionnel existe un partenariat de proximité avec le centre social, les écoles, l'accueil de loisirs du quartier, les associations présentes.

Maison du Petit Enfant Le Cerf Volant

3, rue Mathurin Méheut – Saint-Brieuc

- Le projet éducatif -

Le projet éducatif élaboré par l'ensemble des professionnelles de la Maison du Petit Enfant le Cerf Volant repose sur la prise en compte du projet politique de la ville de Saint-Brieuc et le respect des articles R.2324-16 et suivants relatifs aux établissements d'accueil des enfants de moins de six ans du code de la santé publique.

L'article R 2324-29 invite les AEJE à élaborer :

Un projet d'établissement dont le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants.

Ce projet est le résultat d'une démarche collective, il est un outil pour concevoir une relation éducative de qualité.

Il trouve ses bases dans la prise en charge des enfants en un lieu d'accueil collectif et définit une vision de l'éducation et la place de l'enfant.

Ce projet s'appuie sur des valeurs professionnelles partagées et affirme des références théoriques qui donnent du sens à l'action.

Chaque thème étudié fait prédominer nos objectifs à respecter les intérêts de l'enfant, ceux de sa famille et à assurer l'épanouissement de l'enfant.

1. L'accueil

A l'ère du multi-accueil, permettant plusieurs types d'accueil au sein d'une même structure, il nous paraît essentiel de définir le terme "accueillir".

Pour nous, il signifie « Recevoir un enfant et sa famille et mettre en place les conditions nécessaires à une prise en charge de qualité, l'accompagner dès son arrivée et chacun des jours passés dans la structure ».

Cela nécessitera de notre part de l'écoute, de l'empathie, de la bienveillance, de la disponibilité et l'organisation d'un temps d'échange où seront expliquées les démarches administratives et remis le règlement régissant le fonctionnement de la structure. Puis un temps de découverte mutuelle qui offrira la possibilité d'un accueil individualisé de qualité dans un milieu collectif et permettra aussi, à l'accueil de chaque jour, d'être source pour l'enfant de bien-être, de sécurité physique et psychologique.

Temps administratif : inscription

- Présentation du lieu, de l'institution et des professionnels de l'équipe et de leurs valeurs éducatives.
- Information sur le fonctionnement de la structure
- Inscription de l'enfant et présentation du règlement de fonctionnement.
- Prise en compte des questions de la famille et de ses besoins.

- Mise en confiance.

Temps de connaissance mutuelle : découverte de l'autre

Entre enfants, parents et professionnelles

Cette période couramment appelée "adaptation" est une période de rencontre, d'échanges, de partage, d'expérimentation, d'observation, de soutien, de mise en confiance de l'enfant et de son parent....pour faire connaissance.

C'est aussi la période des premières séparations et des premières retrouvailles.

Permettre à un enfant de s'adapter, ici et maintenant à une nouvelle situation, c'est partir de son "monde à lui" et l'accompagner un bout de chemin dans son acclimatation à ce qui l'entoure.

De son côté, le professionnel s'adaptera à la singularité de l'enfant et de sa famille.

Temps d'accueil au quotidien

Il aura pour objectif de veiller à l'épanouissement de l'enfant en créant le cadre de vie qui lui correspond, de faire en sorte que le lieu de vie soit un espace où l'enfant se construit, qui accorde le rythme des soins aux rythmes de l'enfant, qui favorise ses initiatives, ses centres d'intérêt, un lieu de relation affective chaleureuse, significative et fiable, un lieu où l'enfant se sent compris et où il peut exercer et développer ses compétences.

2. Le soin

Il représente, pour nous, un acte qui répond prioritairement aux besoins primaires et physiologiques en lien avec certains besoins fondamentaux. Il contribue au bien-être et à la santé de l'enfant, et est réalisé en liaison étroite avec la famille.

Les principaux moments pendant lesquels sont prodigués les soins de manière régulière sont les suivants :

- les temps de repas
- les temps de change
- les temps de repos
- les temps d'hygiène préventive
- les temps de soins paramédicaux.

Si le terme soin a une connotation technique répondant à des besoins physiologiques, il est évident que l'aspect relationnel du soin est préservé.

Nous rappelons ici l'insistance de Myriam David, pédopsychiatre, à nous dire comment le soin physique est également un soin psychique.

Les moments de soin ont aussi une dimension éducative à travers :

- l'écoute
- l'identification des besoins
- l'orientation de notre action

Pour comprendre le double sens de ce terme, il nous a paru pertinent de faire ressortir les nécessités et les valeurs qui impliquent les deux aspects relatifs au soin.

- Aspect technique : le savoir faire
 - Répond à des critères de compétences
 - Nécessite des conditions de sécurité physique et l'aménagement d'espaces adaptés.
 - Impose le respect des protocoles existants en référence aux différents types de soins.

- Aspect relationnel : le savoir être
 - Répond à un besoin de l'enfant nécessitant de l'écoute, de l'attention, de la bienveillance, le respect de l'individualité, de l'intimité, le respect des particularités liées à la culture, aux goûts ou au tempérament propre de l'enfant.
 - Demande la mise en place de rites dans le déroulement des soins et des repères réguliers, cohérents qui aide l'enfant dans la compréhension de ses actes.
 - Nécessite douceur et verbalisation pour l'instauration d'une relation privilégiée et de confiance.
 - S'exécute en incluant la notion de plaisir, conforte la construction de la relation à l'autre, s'inscrit dans le développement de l'autonomie

Il en découlera une sérénité qui facilitera l'acte de soin lui-même et permettra une présence mutuelle à l'autre de qualité.

3. Le développement

Les équipes du multi-accueil sont particulièrement attentives à créer les conditions qui permettent à chaque enfant de poursuivre son développement durant ses temps d'accueil.

Chaque enfant, par sa singularité et son histoire, passe par des domaines d'acquisitions différents et à un rythme qui lui est propre.

Au quotidien, notre attention se porte sur tous les aspects du développement de l'enfant :

- le développement psychomoteur
- le développement affectif
- le développement du langage
- le développement social
- le développement intellectuel
- le développement sensoriel

Attitudes professionnelles de l'équipe :

- Le rôle de l'équipe sera d'encourager, de valoriser, d'aider l'enfant à être acteur de son développement et de l'accompagner dans son processus d'autonomie.
- Pour que l'enfant se sente bien et en sécurité, les professionnelles veilleront à créer un environnement relationnel riche d'attentions et d'échanges.
- L'aménagement des locaux et le choix des jeux et du matériel éducatif seront adaptés aux différentes tranches d'âge correspondant aux besoins des enfants.

L'enfant est respecté dans le développement de toutes ses potentialités sans que soient exercées des sur-stimulations.

"L'enfant est compétent à tout âge" (Pickler).

4. L'éveil

Grâce à ses cinq sens et à sa motricité, l'enfant s'ouvre sur le monde, expérimente et acquiert des compétences.

Il transforme ses compétences en capacités, grâce aux interactions entre ses caractéristiques propres et son environnement.

L'enfant doit trouver, au sein de la structure, la possibilité de développer des aptitudes, une meilleure connaissance de lui-même, des autres et du monde qui l'entoure.

C'est aux professionnelles du multi-accueil de veiller à y mettre en place les conditions favorables à ses expérimentations.

L'observation de l'enfant, qui renseignera sur les phases de son développement, sera nécessaire afin de répondre au plus près de son champ d'éveil, de ses besoins et de ses aptitudes.

Un lieu de vie de qualité est un facteur d'enrichissement moteur, intellectuel et affectif.

A cet effet, nous veillerons :

- à être attentif à l'enfant au quotidien :
 - en verbalisant nos actions
 - en respectant ses rythmes
 - en observant ses progrès
 - en analysant ses besoins
 - en le rassurant sur ses propres compétences
- à aménager l'espace pour :
 - assurer sa sécurité
 - favoriser son développement psychomoteur
 - susciter la curiosité de l'enfant
 - lui donner l'envie de découvrir
- proposer et favoriser
 - des expériences sensorielles
 - des activités variées
 - des temps de jeux libres

Appliquer la parole de Jean Epstein : "Jouer avec, laisser jouer, donner à jouer"
Et celle de Maria Montessori : "Aide-moi à agir seul"

Nous souhaitons favoriser l'éveil de chacun comme un moment de partage, sans souci d'apprentissage calculé, ni de résultats immédiats mais dans la notion de plaisir, moteur essentiel du développement de l'enfant.

L'enfant progresse à faire seul en fonction de ses moyens propres.

5. Le bien être

En multi accueil, le " bien être" est un des axes prioritaires du travail des équipes, et, dans le quotidien, les professionnels seront les garants "d'un état de sécurité" constant auprès des enfants et de leur famille.

Pour ce faire, il nous faut :

- respecter certaines conditions matérielles et relationnelles
- adapter les espaces et notre savoir faire aux besoins des usagers : enfants et adultes.

Sécurité physique

- Architecture pensée et réfléchiée pour un accueil sans danger
- Application des normes de sécurité dans les locaux
- Réflexion ergonomique pour l'aménagement du mobilier
- Aménagement des locaux et des armoires de rangements afin d'apporter des repères spatio temporels à l'enfant.
- Matériels éducatifs et ludiques choisis par tranche d'âge
- Application des normes d'hygiènes strictes et respect des consignes induites par la spécificité
- « Construction passive" des locaux.
- Respect des protocoles instaurés : incendie, éviction, fièvre, gestes d'urgence etc..

Sécurité affective

- Attitude professionnelle individuelle
Professionnels sachant développer une attitude éducative, bienveillante et contenante permettant une stabilité et une régularité de tous les moments (verbalisation des actes, douceur, valorisation et individualisation de l'enfant, empathie).
- Attitude professionnelle de l'équipe
Le travail de l'équipe sera axé sur des valeurs communes, développant la stabilité, la sécurité, et la continuité au quotidien.

La cohérence des pratiques participera à la sécurité et à la qualité de la prise en charge de l'enfant.

L'application du taux d'encadrement et la stabilité des personnels, ainsi que la formation continue, seront indispensables aux respects des valeurs que l'équipe transmettra au public.

Le projet d'établissement,
après avis favorable du Conseil municipal du 26 novembre 2018,
est applicable au 1^{er} janvier 2019.
